



Procès-verbal Conseil d'administration du 24 novembre 2016

Présidence assurée par M. Del Medico, principal.

19 personnes sont présentes à l'ouverture de la séance.

Les travaux débutent à 18h11.

Le procès-verbal du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

I. Affaires pédagogiques

1. Structures pédagogiques – rentrée 2017 (pour information)

La DHG (dotation horaire globale) totale est de 752 heures, dont 691,5 heures poste, 52,5 HSA (heures supplémentaires annuelles) et 8 IMP (indemnités de mission particulière).

Il y aura 6 divisions dans chaque cohorte à la rentrée scolaire de septembre 2017.

Au total, le collège comptera 24 divisions et une section ULIS.

Le principal explique la répartition des heures statutaires, puis celle des IMP.

En ce qui concerne la section ULIS, elle est dotée de 28 h (dont 21 heures effectuées par Mme Saincry et 7 heures par d'autres enseignants du collège). Parmi ces 7 heures, 5 sont fléchées vers des disciplines et seront partie intégrante du service des professeurs (en histoire / géographie, SVT, technologie, physique / chimie et en EPS), deux seront transformées en HSE (heures supplémentaires effectives) pour des utilisations plus ponctuelles.

2. Effectifs prévisionnels

Les prévisions sont de 167 élèves en classe de 6^e l'an prochain pour 156 places disponibles. Le niveau sera donc nécessairement chargé.

Au total, il devrait y avoir 608 élèves, dont 14 élèves scolarisés au sein de l'ULIS.

Il y aura un groupe de chinois en LV2 en classe de 5^e l'an prochain.

En 6^e, il y aura de nouveau une classe bilangue en allemand.

Les autres groupes de LV2 ouverts le seront en espagnol.

3. Organisation des enseignements complémentaires (AP et EPI) au cycle 3 et au cycle 4

➤ En classe de 6^e :

Accompagnement personnalisé (AP) :

- 3h en français (0,5h par division : un dédoublement toutes les deux semaines)
- 3h en mathématiques (0,5h par division : un dédoublement toutes les deux semaines)



- 3h en EPS (0,5h par division : « projet non-nageurs », un renfort enseignant en supplément des deux enseignants d'eps normalement mobilisés)
- 3h en SVT (0,5h par division : un dédoublement toutes les deux semaines)
- 3h en technologie (0,5h par division : un dédoublement toutes les deux semaines).

Une heure est utilisée pour renforcer le nombre d'heures en bilangue allemand (qui passe donc à 3h en classe de 6^e).

Il reste donc deux heures qui basculent en cartographie.

➤ **En classe de 5^e, 4^e et 3^e (cycle 4) :**

AP en classe de 5^e :

- En français : 3h (0,5h par division : un dédoublement toutes les deux semaines)
- En mathématiques : 3h (0,5h par division : un dédoublement toutes les deux semaines)

Enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) en classe de 5^e :

12 heures : 6 heures pour l'EPS et 6 heures qui sont réparties entre les 4 autres disciplines (HG, SVT, PC, technologie).

Latin : 2h (EPI langues et cultures de l'antiquité en classe de 5^e).

AP en classe de 4^e :

- En français : 3h (0,5h par division : un dédoublement toutes les deux semaines)

EPI en classe de 4^e :

2h en technologie (0,5h par division dans 4 classes de 4^e) sur la thématique « culture et création artistique ».

Latin en classe de 4^e : 4h (2 groupes)

AP en classe de 3^e :

- En français : 3h (0,5h par division : dédoublement toutes les deux semaines)
- En mathématiques : 3h (0,5h par division : dédoublement toutes les deux semaines)
- En SVT : 3h (0,5h par division : dédoublement toutes les deux semaines)
- En PC : 3h (0,5h par division : dédoublement toutes les deux semaines).

EPI sur le thème monde économique et professionnel : 3h l'année scolaire prochaine (0,5h par division en classe de 3^e : un dédoublement toutes les deux semaines). On observe par conséquent une réduction du volume de cet EPI, puisqu'il était de 6h pour l'année en cours.

Il reste 6 heures, qui sont reversées dans la cartographie.

La cartographie totale est donc de 8 h (ces 8 heures seront transformées en HSE pour la mise en œuvre du parcours santé citoyenneté, l'accompagnement des élèves de 3^e dans la rédaction de leur rapport de stage ou la préparation des épreuves de brevet blanc ou du brevet, des actions de tutorat, ainsi que d'autres actions...).



Plusieurs questions sont alors abordées par les représentants des parents d'élèves, en particulier : la question des HSE, la possibilité d'envisager un deuxième poste de CPE ou la création d'un poste de CPE stagiaire (en vertu du nombre d'élèves scolarisés au collège, supérieur à 600, et des propos tenus l'an dernier par M. Neuviale, DASEN adjoint, en audience), ainsi que l'opportunité de solliciter la création d'une septième classe de 6^e (compte-tenu du nombre important d'élèves attendus sur ce niveau l'an prochain).

Sur ce dernier point, M. Del Medico répond que c'est matériellement impossible dans l'enceinte du collège Berthelot. Concernant la création d'un 2^{ème} poste de CPE, M. Del Medico pense qu'au regard des critères académiques et du contexte sociologique de l'établissement, Berthelot ne sera pas prioritaire malgré le franchissement de la barre des 600 élèves. Il explique qu'il a d'ores et déjà adressé une demande en ce sens à sa hiérarchie plaidant notamment pour un poste d'AED supplémentaire.

Les enseignants interviennent à leur tour avant le vote du projet de répartition de la DHG et expliquent la position qu'ils vont défendre pendant le vote.

Les enseignants soulignent tout d'abord le fait que le ratio AP / EPI devient, avec cette répartition, beaucoup plus favorable à l'AP et aux dédoublements, même s'il reste des moyens pour le financement d'une co-animation des heures d'EPI en classe de 5^e.

Puis, à propos de ce projet de répartition de la DHG, ils évoquent, en positif :

- Qu'un groupe d'AP a été créé en français et en maths, en classe de 5^e
- Que le dédoublement en SVT a été multiplié par deux en classe de 3^e
- Que les dédoublements ont augmenté en SVT et techno en classe de 6^e, conséquence de « l'effacement » de la physique / chimie
- Que les heures des collègues d'EPS dans le cadre de l'EPI de 5^e seront désormais intégralement rémunérées
- Que les projets sont maintenus pour l'essentiel (AP, latin, bilague à 3h, EPI...)
- Que les heures consacrées par les professeurs principaux au parcours citoyenneté devraient être financées (évolution positive qui résulte du travail mené en commission permanente)

Ces aspects positifs ont été rendus possibles par le travail de concertation mené en janvier par les collègues enseignants et la direction du collège.

En revanche, on peut aussi mettre en évidence, en négatif :

- Que le volume des heures prises sur la marge en technologie est en nette baisse, ce que les collègues ont accepté pour permettre de financer un groupe d'AP en maths et par sens du collectif
- Que l'on ne devrait pas avoir de BMP 18h en espagnol au collège, même si l'objectif de la direction – et son calcul – serait de se retrouver dans la situation de cette année, avec Mme Dumoulin qui aurait pour seul service son BMP de 15h au collège
- Que le nombre d'heures supplémentaires reste trop important, d'une manière générale, ce qui a engendré des pressions sur les collègues, notamment en anglais, et que cette discipline s'est vue « privée » de la



possibilité de mener un AP dédoublé en classe de 5^e par son refus de voir le total des heures supplémentaires de la matière augmenter.

Sur la base de cette position, les enseignants proposent une motion synthétisant les idées suivantes :

- Cette année encore, nous avons eu l'occasion de travailler de la façon la plus constructive possible pour préparer la répartition de la DHG pour fonctionner l'année scolaire prochaine
- Ce travail se heurte cependant, de nouveau, à des contraintes structurelles dont nous estimons qu'elles posent des problèmes insolubles
- En premier lieu, le volume d'heures supplémentaires qui nous est imposé nous empêche de mener les projets que nous souhaiterions pouvoir effectuer avec nos élèves
- Par ailleurs, la cartographie est trop importante à nos yeux
- Nos collègues d'anglais n'ont pas pu, en particulier, renouveler le dédoublement qui existait dans leur langue en AP 5^e car ils ne pouvaient pas prendre en charge davantage d'heures supplémentaires que celles qu'ils ont déjà
- Nous n'avons pu, pour la même raison, financer un dédoublement en espagnol qui nous aurait permis de stabiliser sur un BMP à temps plein la collègue d'espagnol qui travaille actuellement dans notre établissement
- Cette manière de faire relève pour nous, de la part de la DSDEN, de l'idéologie ou de l'imprévoyance : elle reflète le manque de moyens mis à disposition de l'éducation dans le département de Seine-St-Denis, ainsi qu'en témoigne également la mobilisation des collègues du collège Lenain de Tillemont, par exemple, un établissement REP + de la commune qui s'est pourtant vu retirer des heures cette année, et elle fragilise les postes des collègues. Pour les élèves, ils pâtissent sans doute de se voir dispenser un enseignement par des collègues qui ont un service fragmenté sur deux ou trois établissements souvent distants
- Au final, le nombre d'heures attribué est selon nous insuffisant (à hauteur de 6h au moins) et les HSA sont bien trop nombreuses (leur nombre devrait baisser de 6 heures au moins pour rendre la répartition de la DHG acceptable).

Vote du projet de répartition de la DHG :

Vote :

Pour : 5

Contre : 1

Abstention : 13.

Explication de vote des représentants enseignants : 5 abstentions, 1 contre au sein du collège des enseignants (reflet de la répartition des votes enseignants en réunion préparatoire).



II. Affaires matérielles et financières

1. Décision budgétaire modificative (DBM)

a. Attribution des subventions municipales aux projets scolaires (information)

Auvergne en 3^e (1 500 euros)

Berlin en 3^e (1 000 euros)

Bretagne / Ardèche en 5^e (1 500 euros)

Londres en 4^e (1 000 euros)

Au total : 5 000 euros.

M. Del Medico tient à remercier la municipalité de Montreuil qui a accepté de maintenir la subvention accordée au séjour à Berlin et ce malgré l'absence de subvention « Odyssée Jeunes » pour ce projet.

Subventions du Conseil départemental de Seine-St-Denis pour les projets scolaires :

Projet de web radio / 750 euros

178 euros pour le projet « invitation au voyage » / philharmonie

Recyclage papier / 300 euros (CD 93) + 415 euros (SITOM 93)

Subvention « Odyssée jeunes » attribuée au séjour de 5^e en Bretagne et en Ardèche : 20 000 euros (pour deux ans).

b. Notification de crédits exceptionnels au titre de la gratuité de l'enseignement

3 290 euros, correspondant à une nouvelle subvention spécifique pour les manuels scolaires.

1 500 euros, correspondant au crédit complémentaire pour le fonds social (Etat).

III. Questions diverses

1. PPMS

M. Del Medico effectue un récit circonstancié du déroulement de l'exercice. La fuite a été rapide et silencieuse, quand cela a été l'option choisie. Le « barricadement » a également été silencieux.

Néanmoins, il faudra mettre à l'intérieur des classes des verrous de sûreté (un équipement à penser, avec les travaux). Par ailleurs, une nouvelle sonnerie « risque attentat » a été mise en place depuis l'exercice. Il y a désormais trois types de sonneries : une correspondant à l'alerte incendie, une autre pour le PPMS catastrophe naturelle, une troisième pour la sonnerie alerte attentat.

2. Appel à projets pédagogiques du CD 93 : 2^e session

Ont été déposés :

- Deux projets portant sur le thème de la nutrition :
 - a. Un petit-déjeuner organisé en début d'année pour les 6^{èmes} (travaillant ainsi l'axe de l'équilibre nutritif et celui de l'intégration).



- b. Un petit-déjeuner organisé en milieu d'année pour les 5^{èmes} (travaillant exclusivement l'équilibre nutritif en lien avec les programmes d'E.P.S. et des S.V.T.).

Une demande de subvention a également été faite pour le séjour de révision du DNB en Auvergne, même si cette demande de subvention n'a pas abouti l'an dernier.

3. Conseil de la vie collégienne (CVC) : perspectives

Un des objectifs est l'amélioration du climat et du cadre de vie au sein de l'établissement.

Cette année, il fonctionne avec des élèves volontaires. Il s'agit de 9 élèves volontaires (surtout des élèves de 4^e et de 3^e).

Thématiques répertoriées :

- Collecte de vêtements ou encore de fournitures scolaires, pour les donner à une association
- La question des toilettes
- L'organisation sur la pause méridienne de nouveaux clubs
- Un intérêt pour des projets de développement durable, comme par exemple le traitement des déchets de la cantine
- Le soutien scolaire pour des élèves en moyenne difficulté, par exemple sur le principe d'un tutorat entre pairs.

Des ateliers seront mis en place pour traiter ces différentes thématiques, à l'image d'un atelier « cadre de vie » (clubs, toilettes...).

4. Cordées de la réussite : convention de partenariat avec l'IUT de Montreuil

La convention de partenariat est présentée par le principal du collège.

Le collège a peu de relations avec des écoles de l'enseignement supérieur, qui reste une zone à découvrir, ce que souligne M. Del Medico. Un groupe d'élèves du collège va assister à des soutenances orales d'étudiants en fin de 2^e année d'IUT (en juin). Un professeur de l'IUT pourrait également participer à la préparation des oraux de nos élèves.

5. Aide négociée : stage d'équipe sur l'évaluation

Ce programme s'inscrit dans un axe de formation continue. Cette formation sera suivie par les collègues volontaires de l'établissement, qui vont suivre ce module sur site, au sein du collège Berthelot.

La prochaine session aura lieu le 21 février 2017, sur la thématique de l'évaluation.

Elle va concerner 14 professeurs de l'établissement, qui verront donc leur cours annulés ce jour-là, ce qui va entraîner des perturbations dans l'établissement. Les emplois du temps des classes seront revus et aménagés en conséquence.

En fin de CA, les parents d'élèves ont une interrogation : le forum des formations, auxquels les élèves de 3^e assistent à la mairie de Montreuil, pourrait-il avoir lieu avant les portes ouvertes des différents lycées ? Cela permettrait que les élèves affinent leur projet au préalable et se déterminent sur le lycée dans lequel ils souhaitent tout particulièrement assister à la journée de « portes ouvertes ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.